



Modalités d'accompagnement examen National PARA DAN

RGPD : vous acceptez que vos données à caractère personnel soient collectées et fassent l'objet d'un traitement manuel à cette seule fin par la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées et les personnes physiques dument habilitées aux fins des présentes. Le présent questionnaire et toute pièce susceptible de le compléter seront conservés conformément à la durée légale avant destruction. Si vous vous y opposez, merci d'en référer au Directeur National des Grades claud.e.carquer@fftda.fr



Pourquoi ce dossier existe

Ce dossier sert à aider les personnes en situation de handicap qui souhaitent passer l'examen national Para Dan.

L'objectif est de permettre à chacun de passer l'examen dans des conditions justes, adaptées et sécurisées.

Les objectifs de la démarche

- Permettre à toutes les personnes concernées d'accéder à l'examen Para Dan.
- Reconnaître que l'examen est un moment important dans la vie du pratiquant.
- Comprendre la situation personnelle du/de la candidat(e).
- Identifier les besoins spécifiques du/de la candidat(e).
- Proposer des adaptations possibles, réalistes et réalisables.
- Préparer l'examen en amont et pendant son déroulement.
- Informer et accompagner les parents ou responsables légaux si nécessaire.
- Garantir le respect des règles officielles de l'examen pour tous.

Personnes concernées

(liste non exhaustive)

Ce dispositif concerne les personnes qui rencontrent :

- Un handicap reconnu par la MDPH et/ou la Sécurité sociale.
- Un handicap non reconnu mais constaté.
- Des difficultés durables (par exemple : difficultés d'apprentissage).
- Une maladie ayant un impact sur la pratique.
- Des difficultés de mouvement ou de coordination.
- Une déficience visuelle.
- Une déficience intellectuelle.
- Toute autre situation nécessitant une attention particulière.

Comment sont identifiés les besoins

Les besoins du/de la candidat(e) sont identifiés grâce à :

- Un questionnaire simple et court.
- Un questionnaire facile à comprendre.

Ce questionnaire :

- N'est pas un dossier médical.
- Ne remplace pas un avis médical.
- Sert uniquement à mieux comprendre la situation du/de la candidat(e).

(voir ANNEXE 1)

Points de vigilance

- L'examen Para Dan doit rester un examen officiel.
- Il est important de bien distinguer :
 - le handisport,
 - le sport adapté,
 - et l'examen Para Dan.
- Les adaptations proposées ne doivent pas modifier le sens du grade.
- Les exigences du Dan doivent être respectées.

En résumé

Cette démarche repose sur :

- Une approche claire, humaine et respectueuse.
- La reconnaissance du/de la pratiquant(e) en situation de handicap.
- Une coopération entre le/la candidat(e) et le jury.
- Des règles connues et comprises par tous.
- Une amélioration continue grâce aux retours d'expérience.
- Des conditions d'examen sécurisées pour toutes les parties.

L'objectif est simple :

Permettre au/à la candidat(e) en situation de handicap de passer son grade dans des conditions **réalistes, réalisables et équitables**, tout en respectant les exigences de l'examen national de Dan.